

L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes

# INFORMATIONS OUVRIÈRES

TRIBUNE LIBRE DE LA LUTTE DES CLASSES  
HEBDOMADAIRE DU PARTI OUVRIER INDÉPENDANT **POI**

n° 668

semaine du  
26 au 31 août  
2021



Site : [infos-ouvrieres.fr](http://infos-ouvrieres.fr) / mail : [informations-ouvrieres@fr.oleane.com](mailto:informations-ouvrieres@fr.oleane.com)

Supplément au n° 668

## Grands incendies dans le Var

### « Dérèglement climatique », l'incendie du Var ?

Macron a déclaré à propos de ces incendies : « *Il est clair que lorsqu'il y a de la forte sécheresse et du vent, ces événements se déclenchent (...). Il faut avoir de l'humilité, mais le dérèglement climatique nous conduira à avoir ce genre d'événements.* » Ajoutant que « *ces lieux idylliques, au moment où ils s'embrasent, peuvent devenir l'enfer* ».

L'incendie a démarré, lundi 16 août après-midi, près d'une aire de repos de l'autoroute A8 à hauteur de la commune de Gonfaron. On comprend fort bien que Macron, revenant de sa visite à Lourdes, soit inquiet de l'enfer. Mais le plus inacceptable consiste à dire que « *ce genre d'événements* » implique d'abord « *d'avoir de l'humilité* » et qu'ils se reproduiront à cause « *du dérèglement climatique* ».

**N**on monsieur Macron, ce « genre d'événements » est bien connu, parfaitement intégré, calculé et mesuré, par tous les services publics en charge de la protection des populations.

D'ailleurs, le 2 mars 2019, votre ministre de la Transition écologique de l'époque, François de Rugy (celui qui aimait les homards), publiait une instruction aux préfets visant à « *resserrer les dispositifs* », compte tenu du changement climatique, évoquant notamment « *précipitations intenses, crues majeures, tempêtes, submersions, feux de forêt, avalanches* ». Elle pointait en particulier les feux de forêt : « *Les territoires exposés aux risques d'incendies de forêt devraient être plus étendus, on constate déjà une hausse marquée de l'indice feu météo (IFM) moyen de 18 % sur la période 1958-2008 sur l'ensemble du territoire français, indiquant des conditions météorologiques de plus en plus propices aux incendies.* »

Et cette instruction concluait que, en conséquence, les services déconcentrés de l'Etat, notamment les directions régionales de l'environnement (Dreal), les directions départementales du territoire (DDT), le Centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema), sont « *invités à accélérer les identifications de*

*ces dangers potentiels et à les transmettre aux maires. A charge pour ces derniers de les mentionner dans les documents d'information sur les risques naturels majeurs qu'ils sont tenus de mettre à la disposition de tout citoyen.* » Ce n'est pas tout : « *Ces facteurs aggravants vont devoir également être davantage pris en compte dans les plans de prévention des risques naturels (PPRN). Des documents avec lesquels les plans locaux d'urbanisme, qui indiquent comment construire et où, se doivent d'être en conformité.* »

Bref, une injonction à prendre toutes les dispositions techniques et juridiques pour protéger les populations de ces « événements ». En premier lieu, l'établissement des PPRIF (plans de prévention des risques incendie de forêt) par les services de l'Etat.

Ni la commune de Gonfaron, où l'incendie a débuté, ni toutes celles avoisinantes n'en sont dotées.

Et, deuxièmement, le contrôle de la réglementation du Code forestier, et notamment ses articles L. 131-10 et suivants relatifs aux obligations légales de débroussaillage (OLD), qui stipulent que « *ces opérations (de débroussaillage) assurent une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal pour limiter les propagations des incendies* ».

Des dispositions réglementaires visent

à prendre en compte le fait que des « événements » tels que les feux de forêt sont « *9 fois sur 10 d'origine humaine* », comme le précisent les services d'incendie, ajoutant : « *Cela ne veut pas forcément dire qu'ils sont intentionnels, ils sont liés à une activité humaine, plus ou moins accidentelle, plus ou moins négligente.* » Et, en conséquence, le service public a élaboré, mis en œuvre, une série de dispositifs visant à parer les conséquences de cette « activité humaine ». Il a ainsi mis en place des autoroutes, des aires de repos et des espaces débroussaillés soumis aux OLD, qui séparent ces infrastructures des autres lieux de vie, ayant prévu les mégots et autres « incivilités », car c'est le constat que l'on fait de « l'activité humaine ».

Des bandes débroussaillées d'une largeur suffisante (minimum cinquante mètres) pour que tout départ de feu puisse être non seulement visible par les guetteurs installés sur les points hauts des sommets du massif des Maures, mais très facilement maîtrisés par les pompiers.

C'est donc en premier lieu ces dispositions préventives, mises en œuvre par les agents du service public des services forestiers qui peuvent empêcher que la sécheresse et le vent puissent ensuite transformer un feu en brasier incontrôlable.

**Page 3 Chronique politique**

**A**vec 3 % aux dernières élections régionales, l'assise politique de ce gouvernement dans la population est nulle. Au terme d'une procédure d'urgence, expéditive, il a fait adopter en plein été par un Parlement au trois quarts vide, et validé par le Conseil constitutionnel, une loi qui, à bien des égards, marque un basculement.

Une loi qui fracture, divise la population, prive une partie d'entre elle de la possibilité d'accéder aux lieux de culture, aux restaurants, aux grands centres commerciaux, qui risque de limiter l'accès aux hôpitaux, qui fait planer sur des milliers de salariés la menace de la suspension de leur salaire, voire leur licenciement pur et simple... Le coup de force permanent déguisé en « urgence sanitaire ».

Un coup de force qui dure depuis 18 mois et dont Macron affirme froidement qu'il va durer lorsqu'il déclare : « La crise sanitaire n'est pas derrière nous. » Ce d'autant que, depuis le début de l'épidémie, rien n'a été fait pour protéger et soigner la population. Rien, et même le contraire, puisque la destruction de l'hôpital se poursuit.

**La pénurie de lits de réanimation, et non le Covid, responsable du déclenchement du plan blanc**

**Page 2**

**Les talibans sont entrés dans Kaboul**

Pendant que des milliers d'Afghans tentent de sauver leur vie.

**Et Macron déclare : « Nous devons nous protéger des flux migratoires irréguliers importants »**

**Dans notre prochain numéro, un dossier spécial**

Al'évidence, l'entretien de ces espaces « tampons » devrait faire l'objet d'une attention particulière en période de sécheresse de la part de leur propriétaire, à savoir les concessionnaires autoroutiers.

Cela a-t-il été vérifié par les « autorités » ?

Pas un mot, ni dans la presse ni des élus, du préfet, et donc encore moins de Macron, qui lui parle « d'humilité » !

Le même qui, dans son allocution du 12 juillet – qui va déclencher l'incendie des manifestations du samedi –, a déclaré vouloir poursuivre son plan destructeur du service public, liquidant des services entiers, tels ceux de l'ex-Equipement en charge des PPRiE.

Car, quelques mois après les instructions de M. De Rugy, ses collègues ministres Darmanin et Dussopt présentaient, le 27 mars 2019, en Conseil des ministres, le projet de loi « de transformation de la fonction publique ». C'est dans ce cadre de destruction de la fonction publique que les services étaient enjoins de commencer à mettre en place des « réorganisations » consécutifs à l'effondrement des effectifs.

C'est ainsi que la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Var a été l'objet, en juin-juillet 2019, d'une vaste « remise à plat des missions ».

Etait notamment publié un document, soumis à avis du comité technique de la DDTM du Var, listant point par point les missions « à abandonner » ou à « alléger » :

– Prévention des risques : les sollicitations directes des particuliers perturbent le fonctionnement du service, ne plus répondre aux particuliers, renvoyer vers les communes.

– Plan de prévention des risques : volume de dossiers insoutenable, identifier les PPR prioritaires.

– Défrichage : flux de dossiers trop important : alléger le flux de l'instruction.

– Forêts : définir des critères permettant d'arriver à une autorisation de défrichage tacite (autorisé sans instruction). Le bureau forêts DFCI connaît une charge d'activité très élevée : définir les critères permettant que notre implication soit diminuée.

Site territorial de Brignoles (qui correspond au secteur d'où est parti l'incendie) :

– Avis du dossier : « alléger » et prioriser. Limiter nos interventions.

– Contentieux de l'urbanisme : recentrer sur Toulon.

– Avis sur projet d'aménagements : ne plus rendre d'avis sur ces projets.

– Conseil aux territoires : c'est une posture plus qu'une mission.

– Application du droit des sols : alléger le travail (passer de 3 à 1 instructrice. Généraliser les avis tacites).

« **Dérèglement climatique** », l'incendie du Var ? ■

**Je m'abonne à INFORMATIONS OUVRIÈRES**

**10 numéros : 12 euros**

**Par prélèvement mensuel : 5,80 euros**

Pour consulter l'édition numérique d'IO (offre réservée aux abonnés par prélèvement mensuel), indiquez LISIBLEMENT votre adresse e-mail en CAPITALES

.....@.....

Nom : ..... Prénom : .....

N° : ..... Nom de la voie : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10.  
Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*.